



DECISION

N° 2021-D7

Acquisition Trafic RENAULT L1H1 Confort DCI 95 cv

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques,

VU les propositions parvenues en mairie de la Société SODIAM- 935 avenue du Maréchal Juin 40000 MONT DE MARSAN (2 propositions faites par cette société), et de la société AVIL - 420 rue de la Ferme Larrouquère 40000 MONT DE MARSAN,

DECIDE

Article 1^{er} : La proposition ci-après est retenue :

- Un Trafic RENAULT L1H1 Confort DCI 95 CV
Puissance fiscale : 95 CV
Couleur : Blanc
auprès de AVIL - 420 rue de la Ferme Larrouquère 40000 MONT DE MARSAN
au prix de 19 112.76 € TTC

Article 2 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 20 mai 2021

Le Maire,



J.F. BROQUÈRES